

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 10 janvier 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	31

L'an deux mille cinq le dix janvier à 18h30, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente d'Aumelas, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

**Présents :** - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. VILLARET Louis - M. DONNADIEU Jacques - M. CHRISTOL Jean Marie - M. ASENSI Raphaël - M. REQUIRAND Daniel - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. PALOC Eric - M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. POUJOL Robert - M. YVANEZ André - M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - M. LAURIAC Gérard - Mme GUERRE Nicole.

**Absents excusés :** M. CADILHAC Jean-François - M. GOMEZ René - M. SANCHEZ Norbert - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. AGOSTINI Jean André - M. ALVERGNE Michel - Mme VIVIEN Isabelle - M. NOUGAREDE Elie.

**Absents :** M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. TOURET Jean-Louis - M. CROS Christian.

Monsieur AGOSTINI donne pouvoir à Monsieur SALASC  
Monsieur CADILHAC donne pouvoir à Monsieur VILLARET

Monsieur CARCELLER a été élu secrétaire

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer**

Date de convocation  
04 janvier 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

**09-2005**  
**Office de tourisme intercommunal Saint Guilhem le Désert – Vallée de l'Hérault – convention pluriannuelle d'objectif**

Monsieur CARCELLER, rapporteur, explique que le conseil communautaire du 20 octobre 2004 a décidé de créer un office de tourisme intercommunal par fusion des deux offices de tourisme existants sur le territoire de la Communauté de communes "Vallée de l'Hérault". Il a également décidé de charger ce nouvel office d'assurer les missions de base des offices de tourisme prévues par la législation.

Le 26 novembre 2004, les offices de tourisme de St-Guilhem-le-Désert – Grotte de Clamouse et Office de tourisme intercommunal Gorges et Vallée de l'Hérault ont fusionné dans un nouvel office de tourisme associatif, dénommé « Office de tourisme intercommunal St-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault » ayant pour but *d'étudier et de réaliser les mesures tendant à accroître l'activité touristique et assurer les missions d'accueil et d'information des touristes ainsi que la promotion touristique de leur territoire de compétence.*

Conformément à la délibération du 20 octobre, le conseil communautaire peut donc confier les missions prévues par la loi libertés et responsabilités locales, l'accueil, l'information et la promotion touristique de la Communauté de Communes en cohérence avec le Comité départemental du tourisme et le comité régional du tourisme à l'association « Office de tourisme St-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault » nouvellement créée.

Il convient également de passer avec cet office de tourisme intercommunal une convention pluriannuelle d'objectifs et de fonctionnement pour la période 2005-2007 définissant l'engagement des deux parties dans le fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal.

Enfin, il est du ressort de la Communauté de communes de demander le classement du nouvel office de tourisme intercommunal en Préfecture. Il pourrait être demandé un classement en 2 étoiles tout en visant l'objectif à trois ans d'un classement en 3 étoiles.

**Le Conseil, Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De confier les missions prévues par la loi libertés et responsabilités locales, l'accueil, l'information et la promotion touristique de la Communauté de Communes en cohérence avec le Comité départemental du tourisme et le comité régional du tourisme à l'association « Office de tourisme St-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault » issue de la fusion des deux offices de tourisme existants
- De conclure une convention pluriannuelle d'objectifs (2005-2007) avec ce nouvel office de tourisme
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle et le contrat d'objectifs
- De demander à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté classant l'office de tourisme intercommunal en 2 étoiles.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis Villaret